

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_125 : COMMUNE DE TERSSAC - APPROBATION DE LA RÉVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER (pouvoir à Thierry DUFOUR), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

N° DEL2018_125 : COMMUNE DE TERSSAC - APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,

Le conseil municipal de Terssac a mis en révision le 23 février 2015 son Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte les différentes évolutions législatives, en particulier les lois Grenelles et ALUR ainsi que la mise en oeuvre des objectifs suivants :

- S'inscrire dans une démarche de développement durable en maîtrisant la consommation de l'espace, en valorisant les espaces agricole et naturels les plus sensibles, en s'attachant à garantir les continuités écologiques,
- Maîtriser et appliquer une évolution démographique modérée en promouvant un cadre de vie harmonieux,
- Encourager la diversité de typologie de l'habitat en privilégiant la mixité urbaine et sociale tout en favorisant un développement urbain équilibré en harmonie avec le paysage,
- S'inscrire dans une démarche de diversification des modes de transport alternatifs à la voiture, à l'échelle communale ou intercommunale, bus, liaisons douces
- Préserver le maintien et encourager l'activité commerciale, agricole, artisanale et économique,
- Prendre en compte les équipements collectifs existants et futurs,
- Être compatible ou prendre en compte l'ensemble des documents supra communaux.

Suite au transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme à la communauté d'agglomération, le bilan de la concertation et l'arrêt du projet sont intervenus en séance du conseil communautaire du 29 juin 2017.

Le projet a été ensuite notifié aux personnes publiques associées et souhaitant être consultées pour rendre un avis dans les 3 mois à partir de la saisine.

Ce projet de révision a été soumis à enquête publique pour une durée de 31 jours consécutifs du 5 février 2018 au 7 mars 2018 inclus.

Monsieur le Commissaire Enquêteur a tenu cinq permanences dans les locaux de la mairie de Terssac, les jours et heures suivants :

- le lundi 5 février 2018 de 8 heures 30 à 12 heures.
- le mardi 13 février 2018 de 8 heures 30 à 12 heures
- le jeudi 22 février 2018 de 13 heures 30 à 18 heures
- le jeudi 1er mars 2018 de 13 heures 30 à 18 heures
- le mercredi 7 mars 2018 de 13 heures 30 à 17 heures

Un registre d'observations, côté et paraphé, ainsi que le dossier de révision a été mis à la disposition du public désirant le consulter.

Le Commissaire enquêteur a procédé à la notification à la commune des observations recueillies au cours de l'enquête publique dans les 15 jours qui ont suivi la clôture de l'enquête publique.

Le mémoire en réponse de la commune a été joint au rapport du commissaire enquêteur réceptionné le 11 avril 2018 assorti de ses conclusions qui ont fait l'objet de compléments dans ses motivations suite aux deux demandes du Tribunal Administratif transmises les 23 avril et 30 mai au commissaire enquêteur. Ces dernières conclusions ont été réceptionnées le 28 mai 2018.

Le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable au projet de révision du P.L.U. assorti de 3 recommandations.

La commune de Terssac après avoir pris connaissance des avis des personnes publiques associées, du rapport et conclusions du Commissaire enquêteur, de son avis favorable et de ses trois recommandations a procédé à des compléments du dossier de modification tels que mentionnés dans l'annexe (bilan de l'enquête).

Le dossier du PLU de la commune de Terssac est consultable dans son intégralité au siège de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et en mairie de Terssac pendant les jours et heures d'ouverture habituels au public.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal de Terssac de lancement de la révision du PLU le 23 février 2015, fixant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017 qui arrête le projet de révision et tire le bilan de la concertation,

VU l'avis du bureau communautaire du 5 juin 2018,

VU les avis des personnes publiques associées et consultées,

VU l'avis de la CDPENAF du 5 avril 2017,

VU la décision du président du Tribunal Administratif de Toulouse n°E17000259/31 en date du 18 décembre 2017, désignant monsieur Andrieu en qualité de commissaire enquêteur,

VU l'arrêté communautaire n°ARR20188_001 du 9 janvier 2018 mettant le projet de révision du POS à enquête publique,

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications du projet de révision du PLU telles qu'elles figurent en annexe, afin de prendre en compte les avis des personnes publiques associées, le bilan de la concertation, les observations du public et du rapport du commissaire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la révision du PLU de la commune de Terssac telle qu'elle est annexée à la présente

DIT QUE la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération ainsi qu'à la mairie de Terssac ;
- d'une mention de cet affichage en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- d'une publication de la présente délibération au recueil des actes administratifs,

DIT QUE le PLU révisé sera tenu à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ainsi qu'à la mairie de Terssac aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL